

# APERÇU DU FONDS

## FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ EXTENSION ACTIVE

### PICTON MAHONEY

#### CATÉGORIE A



Le 21 septembre 2018

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds alternatif fortifié extension active Picton Mahoney – catégorie A (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs Picton Mahoney (le « gestionnaire ») au numéro sans frais 1 866 369-4108 ou à l'adresse [service@pictonmahoney.com](mailto:service@pictonmahoney.com), ou visitez le site Web [www.pictonmahoney.com](http://www.pictonmahoney.com).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

**Le présent fonds commun de placement constitue un fonds alternatif. Il a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou de recourir à des stratégies de placement qui ne sont pas autorisés pour les fonds communs de placement traditionnels. Parmi les stratégies qui permettent de différencier ce Fonds des fonds communs de placement traditionnels figurent le recours accru aux dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins, la capacité accrue de vendre des titres à découvert et la capacité d'emprunter des sommes aux fins de placement. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, elles pourraient augmenter le rythme auquel votre placement perd de la valeur.**

#### BREF APERÇU

Code du Fonds :	3000	Gestionnaire du Fonds :	Gestion d'actifs Picton Mahoney
Date de lancement de la catégorie :	21 septembre 2018	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs Picton Mahoney
Valeur totale du Fonds au 21 septembre 2018 :	Non disponible*	Distributions :	Le Fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. Toutes les distributions versées seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible*	Placement minimal :	2 000 \$ pour le placement initial et 500 \$ pour les placements additionnels
		Effet de levier :	L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas dépasser trois fois sa valeur liquidative, calculée chaque jour. Dans les conditions normales du marché, l'exposition globale brute du Fonds correspond à une fourchette prévue de 1,5 à 2 fois sa valeur liquidative.

\*Ce renseignement n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.

## Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une valorisation du capital à long terme et à procurer aux porteurs de parts un taux de rendement attrayant rajusté en fonction du risque assorti d'une volatilité similaire à celle du marché traditionnel des actions au moyen de positions de placement acheteur et vendeur acquises dans le cadre d'un portefeuille géré de façon active composé principalement de titres de capitaux propres canadiens.

L'exposition brute globale du Fonds correspond à la somme de ce qui suit et ne doit pas dépasser trois fois sa valeur liquidative : i) la valeur marchande totale des positions acheteur du Fonds, ii) la valeur marchande totale des ventes à découvert physiques visant des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille et iii) la valeur théorique totale des positions du Fonds à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 21 septembre 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

### 10 principaux placements (21 septembre 2018)

Ce renseignement n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.

### Répartition des placements (21 septembre 2018)

Ce renseignement n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.

## Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

## Niveau de risque

Le gestionnaire estime que volatilité de ce Fonds est **moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation du gestionnaire. De façon générale, le niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peu changé avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques d'un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie A du Fonds depuis sa création. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

### Rendements annuels

Ce renseignement n'est pas disponible puisque cette catégorie du Fonds n'affiche pas encore un rendement pour une année civile complète.

### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce renseignement n'est pas disponible puisque cette catégorie du Fonds n'affiche pas encore un rendement pour une année civile complète.

### Rendement moyen

Ce renseignement n'est pas disponible puisque cette catégorie du Fonds n'affiche pas encore un rendement pour période de 12 mois consécutifs.

## À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds pourrait vous convenir si :

- vous prévoyez détenir votre placement à long terme;
- vous voulez obtenir une exposition à un portefeuille diversifié d'actions nord-américaines;
- vous pouvez tolérer un niveau de risque moyen.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer, pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie A du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition :

La seule option de frais d'acquisition à l'achat de parts du Fonds est l'option avec frais d'acquisition initiaux. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de cette option.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Fonctionnement
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	0 % jusqu'à 5% du montant de votre achat	0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ d'achat	Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition à la société de votre représentant à l'achat de parts de catégorie A. Vous négociez avec votre représentant le montant que vous devez payer, jusqu'à concurrence de 5 %. Nous déduisons les frais d'acquisition du montant que vous investissez et nous les versons à la société de votre représentant sous forme de commission.

## 2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds sont composés des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuelle à l'égard des parts de catégorie A correspondent à 1,95 % de la valeur des parts de catégorie A. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle catégorie, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Le Fonds verse chaque trimestre au gestionnaire une rémunération au rendement correspondant à la valeur liquidative quotidienne des parts de catégorie A au cours du trimestre civil, multiplié par 20 % de l'excédent du rendement global des parts de catégorie A sur le pourcentage total d'augmentation ou de diminution du rendement de l'indice composé S&P/TSX (rendement global) depuis la fin de la période à l'égard de laquelle la dernière rémunération au rendement a été versée à l'égard des parts de catégorie A, majoré des taxes applicables.

### Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du Fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

En ce qui concerne les parts de catégorie A du Fonds, le gestionnaire verse à la société de votre représentant une commission de suivi annuelle de 1 % de la valeur totale des parts de catégorie A, ce qui correspond à 10 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

## 3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de catégorie A du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Négociation à court terme	Des frais de 1 % du montant racheté peuvent être exigés si vous faites racheter vos parts dans les 30 jours suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais d'échange et de reclassement	Vous pourriez devoir payer des frais d'échange ou de reclassement, selon le cas, pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie applicable d'un fonds que vous échangez ou reclassez. Vous pouvez négocier ce montant avec votre représentant. Les frais de courtier liés aux échanges et aux reclassements sont acquittés par le rachat des parts que vous détenez.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse.

Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Gestion d'actifs Picton Mahoney ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

#### Gestion d'actifs Picton Mahoney

33 Yonge Street, Suite 830  
Toronto (Ontario) M5E 1G4  
Téléphone : 416 955-4108  
Sans frais : 1 866 369-4108  
Courriel : [service@pictonmahoney.com](mailto:service@pictonmahoney.com)  
[www.pictonmahoney.com](http://www.pictonmahoney.com)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).